



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

**Commission de suivi de site « ROUEN OUEST SEVESO »
Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2021**

M. Yvan CORDIER, Secrétaire général, accueille les participants et ouvre la séance de cette commission de suivi de site « ROUEN OUEST SEVESO » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Yvan CORDIER, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime
- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPAT
- Mme Sandrine FLEURY, cheffe du Bureau des Procédures Publiques - DCPAT
- M. Cyrille VEILLE, agent instructeur au Bureau des Procédures Publiques - DCPAT
- M. Jérôme LE BOUARD, Agence Régionale de Santé
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Tiffany WEYNACHTER, DREAL
- M. Olivier DAUZOU, DREAL
- M. Guillaume MONNEINS, DREAL
- Mme Elodie ALMERAS, DIRECCTE NORMANDIE
- M. Mathieu LALLIER, SIRACED-PC 76
- M. Mathieu BLONDEAU, Agence de l'eau
- M. MASSON, Métropole ROUEN NORMANDIE
- Mme Sonia CARPENTIER, Mairie de ROUEN
- M. Karim TERNATI, adjoint au maire de GRAND QUEVILLY
- M. LE COM, Mairie de PETIT-COURONNE
- M. Alain ROUZIES, association UFC QUE CHOISIR ROUEN
- M. Guillaume GOHIER, LUBRIZOL
- Mme Jennifer MARC, LUBRIZOL
- M. SIMON, RUBIS TERMINAL
- M. Ludovic BOULAIS, BOREALIS
- M. Dmitri GORCHKOV, responsable HSE, BOREALIS
- M. Evrard FAUCHE, BUTAGAZ
- M. Patrick MOATTI, DRPC
- Mme Anne-Sophie BRASSIER, responsable HSE, DRPC
- Mme Laure TANKERE, FRANCE CHIMIE NORMANDIE
- M. Grégory JOUENNE, représentant des salariés, LUBRIZOL
- M. Benjamin AUBRY, représentant des salariés, RUBIS TERMINAL
- M. Stéphane SOUILLARD, représentant des salariés, BOREALIS
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS 76
- Mme Véronique DELMAS, ATMO NORMANDIE

ORDRE DU JOUR

(présentations DREAL / Exploitants adressés lors de l'invitation aux membres de la commission)

I – Présentation par la DREAL :

1.1 – visites d'inspection 2019 sur les sites

1.2 – Adoption des arrêtés préfectoraux

II – Présentations et bilans des faits marquants par les exploitants

2.1 – Questions/réponses

III – Présentation par le SDIS d'une fiche d'intervention à destination des entreprises

Présentation DREAL du bilan de l'inspection sur l'année 2019

Mme WEYNACHTER, DREAL Normandie, présente le bilan de l'inspection sur l'année 2019.

M. ROUZIES, association UFC Que Choisir, a des interrogations sur les visites réalisées sur le site BOREALIS, sur la nature du risque incompatibilité identifié au niveau du local réactif, le sujet des terres excavées, le bilan des incidents 2018, le retour d'expérience du POI de 2019 sur la perte électrique et l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 prescrivant de nouvelles conditions de stockage dans les magasins.

Mme WEYNACHTER indique que la visite sur les incompatibilités visait à vérifier qu'il y avait une rétention distincte pour chacun des produits incompatibles (acide et base).

La visite terres excavées visait à vérifier les conditions de stockage des terres en attendant que l'exploitant décide du devenir de celles-ci issues de chantiers réalisés sur le site. L'exploitant confirme que les terres les plus polluées ont été évacuées du site vers des filières de traitement autorisées.

Pour ce qui concerne les incidents de 2018, il s'agit de déclenchements d'unités (qui n'ont pas conduit à déclenchement de POI). La visite consistait à vérifier que les causes de ces déclenchements d'unité avaient été prises en compte par l'exploitant.

M. BOULAIS, directeur du site BOREALIS, souligne qu'un POI a été déclenché en 2019 suite à une défaillance de l'alimentation électrique du site. Des investissements ont eu lieu et vont se poursuivre pour éviter ce type de problème.

Mme DELMAS, directrice d'ATMO Normandie, demande si des infos peuvent être données sur la surveillance environnementale réalisée sur le site. Ce point sera traité dans le cadre de la présentation de BOREALIS.

Présentation des établissements SEVESO de leur bilan de la sécurité sur l'année 2019

- **Société BOREALIS**

M. BOULAIS présente le bilan 2019 du système de gestion de la sécurité.

Il est confirmé à Mme DELMAS qu'une surveillance environnementale est réalisée sur les NOx et les poussières.

M. ROUZIES demande s'il a été vérifié qu'il n'y avait plus de rejets de substances polluantes dans les égouts. M. GORCHKOV, responsable HSE BOREALIS, indique que des capteurs ont été ajoutés, pour bloquer les rejets en Seine, et le diriger vers un bassin dédié. Les mesures des rejets sont en constante amélioration depuis plusieurs années.

M. ROUZIES demande la signification de quelques acronymes (CAPEX : Capital Expenditure : dépenses d'investissement matériels...).

M. ROUZIES souligne que des rejets sont souvent visibles le dimanche après-midi. Il demande si des rejets sont faits à cette période. M. BOULAIS indique que lors des phases de démarrage d'atelier, il y a un besoin de beaucoup de vapeur. Il y a donc une phase transitoire avec un fort rejet de vapeur, mais il confirme qu'il n'y a pas de largage prévu ni anticipé le week-end.

- **Société DRPC**

Mme BRASSIER, responsable HSE DRPC, présente le bilan 2019 du système de gestion de la sécurité.

M. ROUZIES demande de quelle nature sont les travaux d'assainissement qui sont réalisés.

Mme BRASSIER indique qu'il s'agit de se donner la possibilité de retenir les hydrocarbures qui fuiraient éventuellement.

M. ROUZIES demande pourquoi un bac est passé de gazole à essence.

Mme BRASSIER indique qu'il s'agissait d'une demande de client.

Mme BRASSIER indique également, en réponse à M. ROUZIES, que les rapports d'assureur sont à la disposition de la DREAL.

M. ROUZIES demande des informations sur les sondes anti-débordement.

Mme BRASSIER indique qu'il s'agit des sondes sur les citernes routières qui viennent charger du produit. Tous les produits sont récupérés dans une rétention. Chaque événement fait l'objet d'une analyse. En cas de récurrence avec le même chauffeur, celui-ci est interdit d'accès au site.

- **Société BUTAGAZ**

M. FAUCHE, directeur du dépôt, présente le bilan 2019 du système de gestion de la sécurité.

M. ROUZIES demande si les entreprises de transport qui viennent chercher les bouteilles sont spécialisées ou généralistes.

M. FAUCHE confirme que ce sont des entreprises régulières, pour certaines présentes depuis 15 ans. Un protocole spécifique est renouvelé chaque année pour chaque chauffeur, un accueil sécurité annuel, et une validation annuelle des modes d'intervention.

Il est confirmé que lors de l'incident du 5 mars, tous les appels nécessaires ont été passés dans un délai rapide.

Mme BRASSIER indique également, en réponse à M. ROUZIES, que le dernier audit d'assureur de 2018 est à la disposition de la DREAL.

M. LE COM, adjoint au maire de Petit-Couronne, souligne que la commune est invitée aux exercices, et que les relations sont bonnes avec l'exploitant, qui informe la mairie des incidents.

Mme DELMAS demande si les incidents peuvent être signalés sur Allo industrie.

M. FAUCHE indique que les incidents ayant des effets à l'extérieur du site sont signalés.

- **Société LUBRIZOL**

M. GOHIER, manager production, présente le bilan 2019 du système de gestion de la sécurité.

Il est confirmé à M. ROUZIES que le diaporama présenté en séance sera envoyé aux membres de la CSS.

M. ROUZIES rappelle que l'arrêté cadre du 24 juillet 2019 n'a pas été présenté au CODERST, ce qu'il estime regrettable.

M. ROUZIES demande si les formations présentées ont été réalisées après l'incendie, ou si elles sont réparties au cours de l'année.

M. GOHIER répond qu'elles ont été faites tout au long de l'année.

M. ROUZIES demande si le contrôle inopiné sur les rejets aqueux a montré des non-conformités.

Mme WEYNACHTER indique qu'aucune non-conformité n'a été relevée lors de ce contrôle.

Concernant le projet actuel de mutualiser une pomperie en Seine, M. ROUZIES demande si les discussions avancent, de même que sur les réserves en émulseur.

M. GOHIER confirme que ces sujets sont en cours d'étude (notamment les points techniques, juridiques et financiers), suite à la présentation faite au CODERST la semaine précédente.

M. CORDIER indique que le préfet va diffuser un message au CTD, pour indiquer que Santé Publique France va faire un point sur l'étude de santé ressentie. Les résultats sont prévus pour fin 2021, et feront l'objet d'une réunion du CTD.

M. ROUZIES demande d'où vient la notion de mutualisation.

M. GOHIER indique que la réflexion est venue petit à petit. La mutualisation des moyens lors de l'incendie du 26 septembre a plutôt bien fonctionné.

M. ROUZIES souligne que parmi les sous-traitants de LUBRIZOL, il y a l'entreprise MULTISOL.

M. CORDIER fait un point sur ce sujet, rappelant les échanges faits lors du CODERST de la semaine précédente. Certains produits LUBRIZOL sont envoyés chez MULTISOL en petite quantité. Le préfet a diligencé une inspection les 6 et 7 janvier 2021. La presse a été informée et le procureur saisi sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale.

- **Société RUBIS TERMINAL**

M. SIMON, directeur des dépôts, présente le bilan 2019 du système de gestion de la sécurité.

Aucune question n'est formulée.

Présentation du SDIS d'une fiche d'intervention à destination des entreprises

Le lieutenant GUICHENEY, SDIS 76, présente le modèle de fiche d'intervention à destination des entreprises.

Il est confirmé à M. ROUZIES que cette présentation a déjà été faite aux membres du CODERST.

M. ROUZIES demande comment on gère 750 sites en Seine Maritime.

Le lieutenant GUICHENEY indique qu'un groupe de travail est en réflexion sur ce sujet, pour simplifier la gestion de ces établissements.

M. CORDIER remercie les participants et lève la séance.

Le Secrétaire Général



Yvan CORDIER

La Secrétaire



Tiffany WEYNACHTER